



## **PROCES VERBAL**

### **COMMISSION SPORTIVE FEMININES**

**PV N°64 CSFEM/1**

**Réunion du 13 Novembre 2024**

**PRESIDENCE** : Mme URBANIAK

**PRESENTS**: Mme MANON V - MM. BELORGEY B – POUX BERTHE S.

**ASSISTE** : Mme CHAPON A, Secrétaire

**EXCUSES** : **Mmes** LECLERC Virginie – URBANIAK Anastasia – M. CHEVANNE T.

La Commission souhaite un prompt rétablissement à Thierry CHEVANNE

#### **I - SENIORS**

##### **1.1 REPROGRAMMATION – MATCHS NON-JOUE**

Suite à une panne de projecteur, la rencontre 29465315 CRIT FEM à 8 FCAB – TILLES FC du 11/11/2024 est remis au 25/11/2024

##### **1.2 CHANGEMENT DE DATES ET/OU D'HORAIRES**

**Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1FEM – CRITERIUM à 8 FEM 15,00 €.**

**Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1FEM – CRITERIUM à 8 FEM 20 €**

**La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.**

**Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs**

**Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre**

**Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT**

**Match le LUNDI -> DATE BUTOIR VENDREDI MINUIT.**

**La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :**

Match 29465313 CRITERIUM A 8 FEM DAIX – VOUGEOT du 11/11/2024 se jouera le 25/11/2024

## 1.2 COURRIERS

De MPL concernant

- ✓ La non parution de la rencontre FC GRESILLES – MPL du 11/11/2024 sur la tablette. Suite à la demande d'explication du Secrétariat à MPL. Sagissant d'un quiproquo entre les deux clubs, le match a bien eu lieu le 11/11/2024. Pris note
- ✓ La demande de changement de date de la rencontre Critérium Fem à 8 POUILLY EN AUXOIS – MPL. Pris note. Le Secrétariat à répondu

La CLAYETTE demandant des explications quant au championnat U18 FEM concernant

- 1- l'arbitrage : Des arbitres doivent être désignés sur les rencontres par les CDA 71 -39 -21.
- 2- Championnat en deux phases. Pas d'accession en fin de 1ere phase et 2<sup>ième</sup> phase
- 3- Coupe U18 fem . La coupe U18 FEM est mise en place et gérée par le District 21

## li. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

### En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €

- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

**Retard de transmission – Amende 30€ :**

**Absence de transmission - Amende 50€ :**

---

<u>09/11/2024</u>	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Fontaine D'Ouche As 1 - Beaune A.S. 1	
La commission : Prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.		

La commission demande aux clubs de transmettre leur feuille de match rapidement

<u>09/11/2024</u>	Critérium U13 Fem À 8 / Automne / Poule A Ent. Jdf Villers 1 - Marsannay 1	Absence de feuille de match
<u>11/11/2024</u>	Criteruim Seniors Fem A 8 / Unique / Poule A Neuilly Crim Sennecey 1 - Marsannay 1	Absence de feuille de match

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : S. DA SILVA**  
**Secrétaire de séance : A CHAPON**